

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE780

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 3

A la première phrase de l'alinéa 87, après le mot :

"pièces",

insérer le mot :

"justificatives".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.